

Guyancourt, le 14 novembre 2019

L'inspecteur d'académie-Directeur  
académique des services de l'éducation  
nationale des Yvelines

A

Mesdames et messieurs les directeurs des  
écoles maternelles  
Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles  
S/C de  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Education nationale

#### L'inspecteur d'Académie

Affaire suivie par :  
Myriam Abitbol  
Adjointe en charge du 1<sup>er</sup> degré  
Téléphone :  
01.39.23.60.38

Ce.ia78.ienadjoint@ac-versailles.fr

Adresse postale  
BP 100  
78053 Saint-Quentin-  
en-Yvelines cedex

Accueil du public  
19 avenue du Centre  
78280 Guyancourt  
01 39 23 60 00  
Horaires d'ouvertures :  
8h30-12h15  
13h15-17h00

#### Objet : plan « Pour une entrée sécurisée au CP »

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est un objectif essentiel de l'école.

Atteindre cet objectif suppose de prévenir, dès l'école maternelle les difficultés d'apprentissage pour garantir l'acquisition des compétences du socle commun de compétences et de culture par chaque élève.

Les apprentissages de la langue et des mathématiques sont au cœur du programme de l'école maternelle. Sur les bases acquises, le cycle 2 doit permettre à chaque élève d'atteindre autonomie et aisance en lecture, écriture et numération. La grande section de maternelle et le cours préparatoire demeurent déterminants dans ce parcours d'apprentissage qui va de la petite section à la classe de CE2.

A chaque étape de ce cheminement, une évaluation des compétences acquises est indispensable pour guider les enseignants dans leurs choix pédagogiques. Les enseignants disposent en la matière d'outils performants que sont les évaluations repères CP et CE1. Dans cette même logique, et pour mieux prévenir d'éventuelles difficultés dès l'école maternelle, je vous propose une version du protocole départemental de début de grande section. Il facilite et objective le repérage de points d'appui et de lacunes pour mettre en œuvre les aides nécessaires, déterminantes pour la suite du parcours scolaire des élèves. Il prévoit également la possibilité de recours à des aides complémentaires à celles apportées par l'école, en réponse à des besoins identifiés, avec la collaboration des personnels de santé de l'éducation nationale et des pôles ressources de circonscription.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour que chaque élève du département bénéficie d'une entrée sécurisée au CP avec l'appui des inspecteurs de l'éducation nationale et de leurs équipes.



Antoine DESTRES